

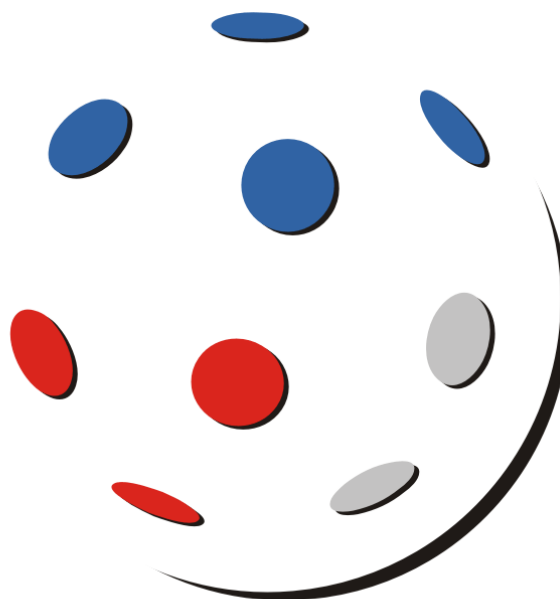


INTERNATIONAL SCHOOL SPORT FEDERATION
&
CZECH SCHOOL SPORTS CLUBS ASSOCIATION

From Monday 23 May to Monday 30 May 2011
Plzen /Czech Republic



BULLETIN 1



ISF
FLOORBALL
2011

23–30 May | Pilsen
Czech Republic



BULLETIN 1

Le Comité Exécutif (CE) de la Fédération Internationale du Sport scolaire ISF a décidé de confier l'organisation du Championnat du Monde Scolaire de Floorball 2011 sous patronage de l'ISF Plzen/ République tchèque

1. INVITATIONS

Les invitations à ce championnat sont envoyées aux organisations sportives scolaires qui sont membres de plein droit ou membres associés de l'ISF et pour information aux membres du Comité Exécutif de l'ISF et à la

Fédération Internationale de Floorball (IFF).

2. COMPOSITION DES EQUIPES et CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 2.1. Seules les équipes d'établissements scolaires peuvent participer. Chaque pays ne peut sélectionner qu'une équipe garçons et une équipe filles.
- 2.2. Tous les joueurs de l'équipe garçons doivent être inscrits dans le même établissement scolaire. Toutes les joueuses de l'équipe filles doivent être inscrites dans le même établissement scolaire.
- 2.3. Tous les joueurs et joueuses doivent être né(e)s en 1994, 1995, 1996 et 1997. Des participants plus jeunes ou plus âgés ne seront pas acceptés!
- 2.4. Chaque équipe sera composée au maximum de 15 joueurs/joueuses + 2 gardiens de but, de 2 enseignants/entraîneurs et d'un (1) arbitre. Pour toutes les équipes inscrites, le nombre des joueurs ne peut pas être moins que 10 + 2.
Chaque délégation nommera un chef de délégation qui aura la responsabilité de l'équipe ou des équipes de sa délégation. Il ne peut pas associer la fonction de chef de délégation avec celle d'entraîneur.
Chaque pays qui inscrit des équipes doit fournir un arbitre par équipe. Tous les arbitres doivent être en possession d'une licence nationale (niveau le plus haut) ou internationale.
Au cas où un pays ne serait représenté que par une seule équipe, sa délégation pourra comprendre jusqu'à 21 personnes. Si 2 équipes (filles et garçons) participent, la délégation pourra comprendre 41 personnes au maximum.
- 2.5. Chaque pays participant a le droit d'inscrire un maximum de 2 personnes adultes supplémentaires dont la fonction doit être précisée: médecin, kinésithérapeute, interprète, agent de sécurité, représentant du ministère, journaliste, ...
Toute autre personne ne fera pas partie de la délégation officielle et ne sera pas accréditée par le CO.
- 2.6. Les joueurs doivent être inscrits à temps plein dans l'école qu'ils représentent. Ils doivent appartenir à des établissements scolaires qui dispensent un enseignement général. (Règlements Généraux de Compétition RGC - 7.3).
N'ont pas le droit de participer (RGC - 7.7) :
 - ❖ les élèves d'une école professionnelle qui ne fréquentent cette école que parallèlement à leur formation professionnelle;
 - ❖ les équipes scolaires et les élèves inscrits à des écoles qui dispensent un entraînement sportif sans formation générale;
 - ❖ les écoles de sports à mi-temps (p.ex. l'après-midi) qui accueillent des élèves de différents établissements pour leur offrir la possibilité de pratiquer un ou plusieurs sports

❖ les équipes constituées au sein de sociétés, d'universités ou d'autres institutions.

2.7. Chaque équipe participante doit être désignée officiellement par l'organisation en charge du sport scolaire, membre de l'ISF.

2.8. Le nombre des équipes participantes chez les filles et chez les garçons est limité respectivement à 12. Si le nombre des équipes qui se sont inscrites avant la clôture des inscriptions est supérieur à 12, la procédure de répartition des places entre en vigueur (RGC - 6.2).

3. PROGRAMME PROVISoire

Lundi, le 23 Mai	Accueil- Règlement financier – Accréditation Installation des équipes (Entraînement) Réunion des chefs de délégation / des responsables d'équipe / des arbitres
Mardi, le 24 Mai	Cérémonie d'Ouverture Compétition
Mercredi, le 25 Mai	Compétition
Jeudi, le 26 Mai	Compétition
Vendredi, le 27 Mai	Programme culturel Soirée „ Rencontre des Nations“
Samedi, le 28 Mai	Compétition
Dimanche, le 29 Mai	Finale Filles / Garçons Cérémonie de Clôture Fête d'adieu
Dimanche, le 30 Mai	Départ des délégations

4. VOYAGE

Le voyage du domicile au aéroport international de Prague ou la gare de Plzen et le retour doit être organisé et financé par chaque pays participant.

5. FRAIS ET ASSURANCES

5.1. En retour des frais de séjour fixés par le Comité Exécutif de l'ISF, le Comité d'Organisation assure l'hébergement et les repas des participants pour la durée du Mondial, le programme sportif et culturel et tous les transports qui sont liés au programme officiel (arrivée/départ, programme sportif et culturel).

5.2. Les frais de séjour à verser par chaque membre d'une délégation officielle à l'organisateur du Mondial s'élèvent à 42 EUR par personne / par nuit pour un maximum de 23 personnes (1 équipe) ou de 45 personnes (2 équipes), conformément aux règles de l'ISF.

En outre, une contribution à l'ISF de 25 EUR par membre de la délégation sera perçue à l'enregistrement des équipes.

La somme totale par personne est donc de **319 EUR** (294 EUR+25 EUR).

Si la distance entre Plzen et la capitale d'un pays participant, venant d'un autre continent, dépasse les 5000 kilomètres, la délégation a le droit d'arriver un jour plus tôt **ou** de repartir un jour plus tard au tarif normal du séjour (42 EUR).

5.3. Le séjour d'un maximum de 2 personnes adultes supplémentaires est réglé de la façon suivante:

- ❖ chambre individuelle à 84 EUR / nuit
- ❖ chambre double (2 personnes supplémentaires) à 42 EUR / nuit
- ❖ chambre double (1 personne supplémentaire + 1 enseignant ou 1 arbitre) à 42 EUR / nuit

Cette demande sera introduite par le pays concerné.

- 5.4. L'organisation d'un séjour prolongé de la délégation (avant ou après l'événement) est à régler par le pays concerné. Le Comité d'organisation n'en est pas responsable.
- 5.5. Les délégations qui ne peuvent pas fournir le nombre d'arbitres nationaux ou internationaux requis, devront régler une amende de 907 EUR par arbitre manquant.
- 5.6. Chaque pays doit souscrire une assurance pour chacun des membres de sa délégation. L'assurance doit couvrir au moins la responsabilité civile de la délégation, les dommages matériels et les frais médicaux.

6. CAUTION

- 6.1. A l'inscription chaque pays doit payer une caution de 84 EUR par personne pour confirmer sa participation.
La caution sera payée en une fois pour la délégation complète par l'organisme responsable pour le sport scolaire (fédération, fondation, ministère, ...).
Les virements de la part des écoles participantes seront refusés.
Cette somme sera déduite du montant total.
En cas de forfait la caution n'est pas remboursable sauf si la délégation en a informé l'organisateur avant le tirage des groupes ou en cas de force majeure. Celui-ci devra être approuvé par le Bureau Restreint de l'ISF.
- 6.2. Le secrétariat de l'ISF se charge d'enregistrer toutes les cautions avant le 30 novembre 2010.
- 6.3. La caution doit être virée sur le compte suivant :

Nom de la banque :	Fortis Bank
Adresse:	Pastoor Coplaan 202, 2070 Burcht, Belgique
BIC (Swift Code) :	GEBABEBB
Récepteur :	ISF, Boomgaardstraat 22 B39, 2600 Berchem-Antwerp, Belgique
IBAN :	BE03 0015 2130 7984
Référence:	ISF - Floorball- 2011 (Nom du pays participant)
- 6.4. Le solde en espèces en euros doit être versée à l'arrivée à Plzen (cartes bancaires et de crédit ne seront pas acceptées) ou peut être payée en euros par le 25 avril 2011 au plus tard au compte bancaire de l'organisateur que seront publiés dans le troisième Bulletin.
- 6.5. Tous les frais bancaires (caution et solde) sont à la charge des pays participants.

7. REGLEMENT TECHNIQUE

- 7.1. La compétition se déroulera selon les règles en vigueur à l'ISF et à l'IFF sous la direction de l'observateur de l'ISF.
- 7.2. Le règlement technique détaillé et la formule de compétition seront joints aux bulletins 2 et 3

8. ENREGISTREMENT

8.1. Le formulaire d'inscription (voir annexe) dûment complété et signé par l'organisation en charge du sport scolaire devra être retourné: à l'organisateur au plus tard pour le 30 septembre 2010 :

Responsable: **Mr. Tomas Vesely**

Organisateur: **Czech School Sports Clubs Association**

Adresse: **José Martího 31
162 52 Prague 6
Republique Tchèque**

Téléphone: **++420 220 172 145**

Fax: **++420 242 454 723**

courriel: **info@isf-floorball2011.com; vesely@assk.cz**

8.2. L'inscription détaillée comportant les noms de tous les joueurs/toutes les joueuses et des autres membres de la délégation sera envoyée au CO avant le 23 Avril 2011 (les formulaires d'inscription détaillée seront joints au Bulletin 3).

9. ENGAGEMENTS PRIS PAR LES DELEGATIONS

9.1. La présence de chaque participant est obligatoire pendant toute la durée de l'événement.

9.2. Chaque participant s'engage en plus à participer à toutes les activités du programme extra sportif.

9.3. Chaque équipe s'engage à jouer contre toutes les autres équipes participantes.

9.4. Ne figureront au classement que les équipes dont tous les membres participants auront assisté à l'intégrité du programme sportif, aux cérémonies d'ouverture, de remise des prix, de clôture, ainsi qu'au programme socioculturel.

10. DOPAGE

Des contrôles antidopage (usage des substances interdites) pourront être effectués lors de la compétition selon la loi ou les procédures en vigueur en République Tchèque. Dans ce cas, le compétiteur pourra être accompagné d'un adulte. Si un compétiteur suit un traitement médical, il doit se munir de pièces justificatives et le signaler dès son arrivée au CO.

Veillez, s'il vous plaît, retourner le formulaire d'inscription au plus vite mais avant le 30 septembre 2010 et envoyer une copie par fax au secrétariat de l'ISF (+32-3-286.07.47) ou par courriel Jan.coolen@isfsports.org.

Veillez, s'il vous plaît, payer la caution avant le 30 novembre 2010.

**Dans l'attente de vous rencontrer
en République Tchèque en Mai 2010 !**